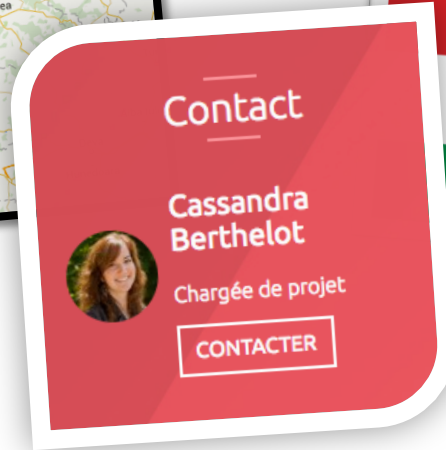
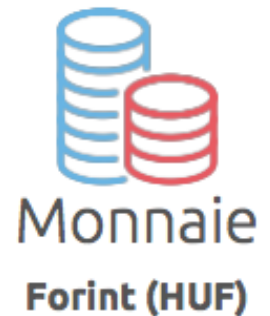


FICHE PRATIQUE HONGRIE



INFORMATIONS GENERALES



- ✓ Nom officiel : Hongrie
- ✓ Chef de l'Etat : János Áder
- ✓ Régime politique : République parlementaire monocamérale
- ✓ Langue officielle : Hongrois
- ✓ Densité de population : 108 hab./km²
- ✓ Religions : catholique (67,5%), calvinisme (20%), luthérienne (5%)
- ✓ Taux de change : 1 EUR = 307,7072 HUF et 1 HUF = 0,0032 EUR (juin 2017)
- ✓ PIB : 100,5 Md€
- ✓ Indice de Développement Humain (IDH) : 0,831 (37^{ème} rang mondial)
- ✓ Fêtes nationales :
 - 20 août (jour de Saint Étienne, 1^{er} roi de la Hongrie et fondateur de l'État)
 - 15 mars (révolution de 1848)
 - 23 octobre (soulèvement de 1956 contre le régime communiste)
- ✓ Extension internet : .hu

INFORMATIONS VOYAGE

DECALAGE HORAIRE AVEC PARIS : aucun.

NOMBRE D'HEURES DE VOL (DIRECT) : 02h15

BUDGET APPROXIMATIF POUR LE VOL (ALLER-RETOUR) : 250€

CLIMAT :

Protégée du froid sibérien par les Carpates, la Hongrie bénéficie d'un climat continental modéré. Les hivers sont néanmoins rigoureux (moyenne : -1°C) et enneigés ; les étés, longs, orageux, peuvent être très chauds. Il pleut beaucoup en mai-juin et en octobre-novembre. L'ensoleillement annuel (environ 200h à Budapest) est l'un des plus élevés d'Europe. En été, les eaux du lac Balaton peuvent atteindre 25°C. La douceur du mois de septembre est très agréable pour se rendre en Hongrie !

FORMALITES D'ENTREE ET DE SEJOUR :

Les ressortissants français (citoyens de l'Espace Economique Européen) n'ont pas besoin de visa pour entrer en Hongrie. Ils doivent impérativement se munir d'un passeport ou d'une carte nationale d'identité en cours de validité, quel que soit leur âge et la durée de leur séjour. Les ressortissants français peuvent donc séjourner en Hongrie sans visa jusqu'à 90 jours, sans aucune permission officielle. Au delà de 90 jours, ils doivent soumettre une requête pour un permis de séjour EEE de longue durée. Dans un tel cas, les autorités hongroises vérifient le titre d'une telle requête, et établissent le document, si le/la requérant/e accomplit toutes les conditions prescrites.

SANTE (VACCINS OBLIGATOIRES, PRECAUTIONS PARTICULIERES) :

Mise à jour des vaccinations incluses dans le calendrier vaccinal français. Pour les adultes : mise à jour des vaccinations contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite, vaccination contre la typhoïde (longs séjours), l'hépatite A (à partir de 50 ans, une recherche préalable d'anticorps sériques totaux est justifiée), l'hépatite B (longs séjours et/ou séjours à risques).

Pour plus d'informations : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/hongrie/>

INFORMATIONS SUR LE MARCHE

LE CONSEIL DE L'UNIC :

Ce petit pays d'Europe Centrale se caractérise par une culture équestre très ancienne, toujours fièrement représentée par les Csikos. Ce peuple cavalier élève des Nonius en semi-liberté dans la Puszta, et est l'inventeur de la célèbre « Poste Hongroise ».

Au delà de la tradition, les pratiques équestres en Hongrie tendent à approcher les standards des meilleurs pays européens, malgré une situation économique maussade. On retrouve quelques athlètes hongrois à très haut niveau, et notamment en attelage, discipline dans laquelle ils excellent.

La France souffre en Hongrie de la concurrence avec l'Allemagne, plus accessible. Les sujets de collaboration et de jumelage restent néanmoins nombreux et potentiellement fructueux dans les domaines de la formation, du tourisme, de la vente de chevaux et d'équipements. La France est, pour la filière équine hongroise, un partenaire de longue date... Pour l'anecdote, il paraîtrait même que le Nonius, race locale, soit un descendant des demi-sang normands restés dans la Puszta lors de la retraite de Russie !

LES LIENS DES ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DE LA FILIERE EQUINE DU PAYS :

- Hungarian Equestrian Federation
<http://www.lovasszovetseg.hu/>

LES FORMALITES EXPORT

EXPORTATION D'UN EQUIDE :

Dans la majorité des cas l'exportation d'un cheval depuis la France vers l'étranger ne nécessite pas de formalités administratives auprès du SIRE. Trois exceptions existent pour les races Pur sang, Pur sang Arabe et Trotteur Français.

Pour les autres, des formalités sanitaires sont souvent à réaliser, et nécessitent l'intervention d'un vétérinaire.

Plus d'informations en cliquant [ici](#).



TAXES A L'IMPORTATION DANS LE PAYS :

Depuis l'adhésion de la Hongrie à l'Union européenne les droits de douane aux frontières avec les pays de l'UE appartiennent au passé. Toutefois, certains produits peuvent effectivement restés soumis à des contrôles.

Il n'existe donc plus de formalités fiscales au franchissement des frontières.

En ce qui concerne les chevaux vous aurez cependant besoin d'un passeport équin et d'un certificat vétérinaire.

LE LIEN VERS LA FICHE PAYS HONGRIE DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE :

<http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/1506-ci-resinter-fi-hongrie.pdf>

LE LIEN VERS LA FICHE RISQUE PAYS DE LA COFACE :

<http://www.coface.fr/Etudes-economiques-et-risque-pays/Hongrie>